Image not found or type unknown

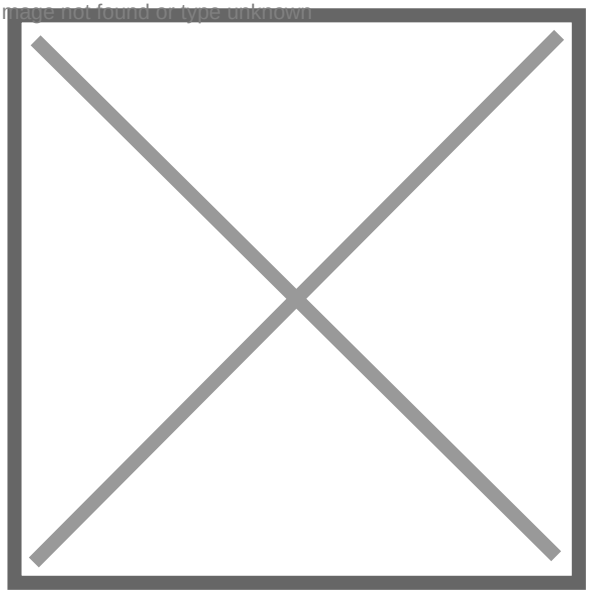

Indemnisation dégât des eaux

Par **Didouche**, le **19/09/2017** à **16:07**

Bonjour,
J'ai eu un dégât des eaux le mois de mai 2017 que J'ai signalé dans les 2 jours à la MAE, un expert est passé le 3 juillet et Depuis, rien.
J'ai téléphoné une dizaine de fois à la MAE qui me répond à chaque fois :"on attend le rapport de l'expert" et l'expert qui ne me répond jamais, il est tout le temps à l'extérieur et don assistance qui ne cesse de répéter:"aujourd'hui je fais le nécessaire".
Ma maison est inhabitable, c'est une secondaire et à chaque déplacement pour mon travail,je prends une chambre d'hotel et mange au resto.
À part une mise en demeure que je leur ai adressé, qu'est ce que je peux faire pour avoir enfin mon indemnisation; en sachant que J'ai donné toutes les factures, évalué les autres dont je n'ai plus la facture et fourni le devis le moins cher (travaux)
Merci pour vos réponses

Par **chaber**, le **19/09/2017** à **17:21**

bonjour

[citation]À part une mise en demeure que je leur ai adressé, [/citation]en LRAR ?

l'assureur devrait relancer son expert pour qu'il dépose son rapport. Le sinistre est-il important?

Par **Didouche**, le **19/09/2017** à **18:03**

Merci pour votre réponse.
Oui le sinistre est important et l'assureur à relancé l'expert, je l'ai fait egalement et aujourd'hui, son assistante m'a redit la même chose:"il n'a pas encore eu le temps de le faire".
Depuis le 3/07.

Par **chaber**, le **19/09/2017** à **19:33**

bonjour

pour un sinistre important j'ai toujours conseillé de prendre un expert d'assuré qui est indépendant.

Si vous avez une garantie "honoraires d'expert" votre assureur en prend 50% à sa charge.

Vous n'auriez pas attendu 2 mois (jusqu'à ce jour)

Par **Didouche**, le **19/09/2017** à **22:36**

Est-il encore temps d'en prendre un?

Par **chaber**, le **20/09/2017** à **15:37**

bonjour

malheureusement les conditions générales des contrats d'assurance ne prévoient pas de date limite (sauf dans le cadre de loi Badinter) pour une offre de d'indemnisation.

Je pense qu'il faudrait faire intervenir par LRAR le médiateur de votre assurance en détaillant le plus possible.

Par **Didouche**, le **20/09/2017** à **16:20**

Merci pour ces precisons; j'attends l'expiration du delai de 15 jours qje J'ai donné à mon assurance et je m'adresserai par la suite au médiateur.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés